

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY
Réhabilitation et rénovation thermique du gymnase René Long

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby
Le Pôle
363 Allée du Collège
74540 ALBY-SUR-CHERAN

SIRET 200 073 732 00014
Code APE 8411Z

Profil d'acheteur : Syndicat
Pas de groupement de commandes

OBJET DU MARCHÉ

Type de marché : Services
Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et rénovation thermique du gymnase René Long
Lieu d'exécution : 223 Allée du Collège 74540 ALBY SUR CHERAN

Type de marché de services : 12 - Classification CPV : 71240000-0 (Services d'architecture), 71240000-2 (Services d'architecture, d'ingénierie et de planification)

Caractéristiques principales :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée restreinte avec négociation.

L'opération consiste en la réhabilitation et rénovation thermique du gymnase René Long et sa mise en indépendance réseaux.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 1 063 000 € HT

Prestation divisée en lot : non

Variantes : non

Démarrage de la mission confiée au titulaire du marché : Septembre 2024

Durée de la tranche ferme : 4 mois

Durée globale si affermissement de la tranche conditionnelle et année de garantie de parfait achèvement : 30 mois

Technique d'achat : Sans objet

MISSION CONFIEE

Mission de base incluant les études d'exécution intégrales et missions complémentaires Diagnostic et OPC (Ordonnancement, Planification, Coordination)

Tranche ferme :

- Missions Diagnostic, études d'avant-projet APS et APD

Tranche optionnelle :

- Missions PRO, AMT + Suivi de travaux Missions EXE, DET, OPC, AOR

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Renseignements concernant la situation des candidats, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique conformément aux articles L. 2141-1 à 6 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP).

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : l'équipe devra obligatoirement être constituée, lors de la passation du marché, en groupement momentané de cotraitants conjoints avec le mandataire solidaire.

PROCEDURE

Type de procédure : Marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique

La sélection de maîtrise d'œuvre est organisée en 2 phases :

- 1) Examen des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats puis sélection de minimum deux (2) candidats admis à remettre une offre.
- 2) Visite du site. Examen des offres. Auditions et négociations éventuelles avec les candidats retenus.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pas de réservation sur marché

La consultation est ouverte aux équipes de maîtrise d'œuvre regroupant les compétences suivantes :

- Architecture – mandataire de l'équipe
- Bureau d'études fluides et thermiques avec une qualification RGE 13-32
- Economie de la Construction
- Ingénierie Structures
- Ingénierie en infrastructures, voirie, réseaux divers
- Acoustique
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC).

Justifications à produire

Documents communs :

- lettre de candidature (DC1 ou format libre)
- tableau synthétique justifiant des compétences, moyens et expériences
- document de présentation de 3 références significatives de (ou des) l'architecte (s),

Documents individuels pour chaque membre du groupement ou sous-traitant :

- document libre de présentation de chaque opérateur économique
- formulaire DC2
- déclarations sur l'honneur que le candidat ou les membres du groupement n'entrent dans aucun des cas d'exclusions prévus aux articles L. 2141-1 à L2141-5 ou L. 2141-7 à L. 2141-10 du CCP
- pour l(es) architecte(s)uniquement, copie de l'attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine
- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire, en application de l'article R. 2143-9 du CCP
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels ou une déclaration appropriée de banques

Les candidatures recevables seront examinées par le maître d'ouvrage sur le fondement des critères suivants :

- Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés.
- Critère 2 – Références : appréciées au regard du document de présentation des 3 références significatives du candidat, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées.

Une attention particulière sera apportée aux expériences des candidats en rénovation thermique et réhabilitation d'équipements sportifs.

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie après négociation, le cas échéant, en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique, pondérée à 60%, fondée sur les éléments du mémoire technique et appréciée selon :
 - les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : expérience professionnelle des intervenants, complémentarité des profils
 - la qualité de la perception du programme
 - la pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisis pour la réalisation de l'ensemble des prestations
 - le planning
- Le prix, pondéré à 40 %, apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement

Le maître d'ouvrage a prévu la possibilité d'auditionner et de négocier, mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Mercredi 15 Mai 2024 à 16h00

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre technique ou administratif :

Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby

Madame Mireille CHAMPLONG

Tél : 04.50.68.11.99

info@sipalby.fr

Annonce légale sur le site www.mp74.fr, et sur le BOAMP

Retrait de l'intégralité du dossier de consultation : sur le site www.mp74.fr

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 Avril 2024